

# **Lutte contre les expulsions commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX)**

La loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 portant mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion a rendu obligatoire la création d'une commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX).

La CCAPEX vise à piloter la stratégie de prévention des expulsions et à coordonner l'action des différents acteurs dans un département. Elle réunit les acteurs afin de rendre des avis et recommandations à l'ensemble des partenaires œuvrant localement à la prévention des expulsions.

La CCAPEX formule des avis que des recommandations uniquement, ce ne sont pas des décisions et les organismes décisionnels et les autres intervenants ne sont pas contraints de les suivre.

La CCAPEX, instance partenariale d'échanges et de ressources sur les pratiques, est désormais reconnue comme un dispositif à part entière de prévention et de médiation, de sensibilisation par l'envoi en amont aux locataires des courriers d'alerte et d'information.